Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises
17 Avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN
Tél : 05 61 94 79 50
e-mail : secretariat@ccphg.fr

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

***Marché à procédure adaptée passée en application des articles R2123-1 àR2123-7 du Code de la Commande Publique***

**Réhabilitation du petit patrimoine bâti**

# REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

| ***Représentant du pouvoir adjudicateur*** |
| --- |
| LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES |

| ***Personne habilitée à donner les renseignements*** |
| --- |
| SERVICE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES |

| |
| --- |
| |

| ***Marché à procédure adaptée***<br>*soumise aux dispositions du code de la Commande Publique* | |
| --- | --- |
| ***Date limite de remise des offres*** | **18 décembre 2026 à 12h** |

# Article 1er. Objet de la consultation

### 1.1. Objet du marché

Projet de réhabilitation de petit patrimoine bâti :

Les communes désignées et les sites concernés sont :

-Commune de **Montauban de Luchon** : les 4 bassins sont situés sur le domaine public, en bordure de voie et sont accessibles facilement.

-Commune de **Benqué** : dans le hameau de Benqué-dessous, 1 calvaire se situe dans l'enceinte de l'église et de son cimetière et 1 calvaire se situe en bord de route en limite de propriété privée.

-Commune de **Mayrègne** : à l'entrée du village en contre bas après l'église, il s'agit du moulin situé aux abord de la Neste d'Oueil.

-Commune de **Cirès** : 1 calvaire se situe en haut du village dans l'enceinte de l'église et de son cimetière.

-Commune de **Artigue** : 1 bassin se situe à l'entrée du village en bord de route et accessible facilement.

-Commune de **Marignac** : la chapelle Saint Martin se situe au-dessus du village dans le val de Burat, son accès est aisé mais la topologie du site est escarpée.

-Commune de **Melles** : 1 bassin se situe au cœur du village, en bordure de voie - avec un accès étroit et caractéristique des villages de montagne.

-Commune de **Seilhan** : 1 bassin en bord de voie et accessible facilement.

-Commune de **Saint-Pé d'Ardet** : 1 bassin sur une place au cœur du village.

-Commune de **Payssous** : site composé d'un bassin et d'un oratoire, accessible depuis le domaine public par une rampe raide et étroite, site avec une topologie escarpée et contrainte.

-Commune de **Ore** : les peintures murales sur mur extérieur Sud de l'église du village – datant du Bas Moyen-âge.

### 1.2. Division en lot

Lot 01 - Maçonnerie traditionnelle - Pierres sèches – Couvertures ardoises et tuiles – Bardages – Calades – Pavages – Menuiserie intérieure

Lot 02 – Serrurerie

Lot 03 – Peintures murales

### 1.3. Visites des sites obligatoires

Les visites des sites sont rendues obligatoires.

Les entreprises se rendront de façon autonome sur les sites.

Le mémoire technique sera étayé par les photographies prises sur site.

# Article 2. Conditions de la consultation

### 2.1. Pouvoir Adjudicateur contractant

Le pouvoir adjudicateur contractant est : Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

La personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, Alain Puente.

### 2.2. Organisation de la personne publique

Le service chargé de la procédure est :
Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises - Service Tourisme

Suivi technique :

Céline Roches, responsable du Service Tourisme – c.roches@ccphg.fr

Marie Courtéges, chargée de mission Tourisme – m.courteges@ccphg.fr

### 2.3. Étendue de la consultation

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions du code de la Commande Publique.

### 2.4. Durée du marché – Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débuteront en **mars 2027** - compris période de préparation.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

### 2.5. Organisation de la consultation : dossier de consultation

Le dossier de consultation électronique est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Plan Général de Coordination (PGC) – en cours de consultation
- Calendrier prévisionnel
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Carnet graphique (format A3 recto/verso bords courts – lecture en cahier)
- Cadres de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF)
- Etude préalable à la conservation et à la valorisation des peintures murales – commune de Ore

### 2.6. Modifications de détails au dossier de consultation

**Modification mineures**, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, jusqu'à 6 jours au plus tard, des modifications de détails au dossier de consultation. Aucune modification importante du cahier des charges ou des conditions de mise en concurrence ne peut avoir lieu sans que les candidats ne puissent disposer d'un minimum de 15 jours francs entre l'information faite aux candidats de la modification et la date limite de réception des offres.

**Modification majeures**, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications importantes au dossier de consultation, l'acheteur proroge le délai de réception des offres à proportion de l'importance des modifications apportées. Les concurrents devront alors répondresur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## Article 3. Présentation des offres

Délivrance du dossier de consultation des entreprises :

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site :

**https://cc-pyreneeshautgaronnaises.fr/communaute/marches-publics**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 3.1. Documents à produire : pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

**Pièces de la candidature :**

1- Les candidats doivent utiliser le DUME ou les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr et joints au dossier de consultation. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous (Art R2144-3 et R2143-4 du code de la

commande publique) :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
-copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
-pour les entreprises occupant vingt salariés et plus, les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail,

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
-déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
-déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; liste des prestations exécutées au cours des 3 dernières années avec leurs montants et leurs lieux d'exécution,

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
-déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
-déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

2 – Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner (Art R2143-6 du code de la commande publique)
**NOTA** : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### 3.2. Contenu des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de l'offre :**

- Un acte d'engagement complété, daté et signé par le candidat et ses éventuelles annexes.
  Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.
  Le candidat fournira un acte d'engagement pour chacun des lots auxquels il soumissionne.
- Un mémoire technique – détaillé suivant les critères et sous critères de la valeur technique (article 5.1) organisation de l'entreprise, connaissance de l'ensemble des sites / produits et qualités, et références similaires
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et le devis détaillé.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

**Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).**

### 3.3. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.
Les offres doivent être remises obligatoirement dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre les pièces de l'offre

Les candidats peuvent, soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

Les offres devront parvenir à destination avant le : **18 décembre 2026 à 12h00**

### 3.4. Conditions d'envoi par transmission électronique

Les candidats présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre. La transmission dématérialisée est effectuée via le site internet .

**https://cc-pyreneeshautgaronnaises.fr/communaute/marches-publics**

## Article 4. Assistance aux candidats et échanges d'information

Les candidats sont invités à vérifier préalablement les prérequis techniques du profil acheteur et à choisir un adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure.

Les questions des candidats ainsi que les réponses apportées par le pouvoir adjudicateur mais aussi les échanges éventuels en cours d'examen des candidatures et des offres, comme les demandes de pièces complémentaires ou de précisions sur l'offre, l'éventuelle demande de régularisation ou les négociations et même les notifications des décisions (lettre de rejet, etc...) sont opérées par voie électronique au moyen du profil d'acheteur.

## Article 5. Choix des candidatures et classement des offres

Le Président peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

### 5.1. Critères d'attribution

Les critères ci-après définis, notés sous forme de pourcentages, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

| | |
|---|---|
| *Valeur technique de l'offre* | **60%** |
| *Prix des prestations* | **40%** |

Le calcul s'effectuera de la manière suivante :

Pour la valeur technique de l'offre (60) :

**A- Organisation de l'entreprise (15)**

*Moyens humains affectés à l'opération (organigramme, qualifications techniques selon les matériaux liés au patrimoine bâti dont qualifications Pierres sèches CQP Niveau I minimum et qualifications conservateur – restaurateur de peintures murales (master II) dans le cas du lot 03 Peintures murales) (8)*

*Moyens matériels affectés (2)*

*Méthodologie d'intervention (5)*

**B- Connaissance de l'ensemble des sites / Produits et qualités 25**

*Connaissance de l'ensemble des sites et observations de l'entreprise (15)*

*Qualité technique et environnementale des produits mise en œuvre (10)*

**C- Références similaires 20**

*Références de chantiers similaires détaillant les réalisations propres de l'entreprise et décrivant les techniques de réhabilitation du patrimoine bâti local – compris photos, descriptif, lieu et année de réalisation (20)*

Pour le prix des prestations (40) :

Barème de notation du critère « PRIX DES PRESTATIONS » « - 40 % de la note finale avec la formule de notation suivante :
N= (offre la moins-disante conforme / offre du candidat) x 40

### 5.2. Phase de négociation

A l'issue d'une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans procéder à une négociation.

### 5.3. Attribution du marché

**1) Les pièces mentionnées à l'article R 324-4 et R 324-7 du code du travail, à savoir :**

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis), ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un document officiel du candidat (par exemple papier de correspondance professionnelle) à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

**2) Les attestations et certificats prouvant la satisfaction aux obligations fiscales etsociales :**

- si le candidat n'est pas établi en France, il produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le candidat peut produire s'il le souhaite ces documents au stade de la remise de l'offre.

**Si le candidat retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé par la personne responsable du marché, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne responsable du marché.**

**La personne responsable du marché présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.**

## Article 6. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur l'adresse du profil acheteur :

**https://cc-pyreneeshautgaronnaises.fr/communaute/marches-publics**

Fait à Marignac, le 17/11/2026

Le pouvoir adjudicateur,
Le Président
Alain PUENTE

Accepté à , le / /20..

Le Candidat (signature et cachet)